

Pas moins de 10 000 candidats ont raté l'examen à cause des retards

Bac-session spéciale du 13 au 17 juillet

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4211 - Ven. 30 juin - Sam. 1^{er} juillet 2017 - Prix : 10 DA

Les trois suspects arrêtés à Taourirt Moussa

Une vieille femme assassinée
et son mari grièvement blessé

Page 24

Le plan du gouvernement adopté par le Sénat

Tebboune annonce une consultation nationale pour redresser l'effort social de l'Etat

● Mouvement des walis avant les élections locales

Page 3

Béjaïa

Les sièges des APC d'El Kseur et Toudja bloqués

Page 24

Crise pétrolière



Le taux de change du dinar a joué le rôle d'amortisseur

Page 5

APW de Tizi Ouzou La gestion de l'eau potable pointée du doigt

Page 4

Vols, trafic de drogue, délinquance, banditisme...

La criminalité prend de l'ampleur



La criminalité est en train de plonger la société dans la peur et l'insécurité. Vols, agressions physiques, viols, trafic de drogue, meurtres, sont autant de délits enregistrés par les services de l'ordre. Devenant ainsi un véritable phénomène de société, le taux de criminalité augmente de plus en plus. Cette recrudescence alarmante est observée dans plusieurs régions du pays et même les zones reculées ne sont pas épargnées.

Line page 2

Dossiers pendants dans le secteur de l'Education à Béjaïa

Le Cnapeste «préoccupé par le non-respect des délais»

Page 4

Ouverture aujourd'hui de «Liberté aux expressions multiples»

La créativité artistique s'expose à Tlemcen

Page 13

Vols, trafic de drogue, délinquance, banditisme...

La criminalité prend de l'ampleur

■ La criminalité est en train de plonger la société dans la peur et l'insécurité. Vols, agressions physiques, viols, trafic de drogue, meurtres, sont autant de délits enregistrés par les services de l'ordre. Devenant ainsi un véritable phénomène de société, le taux de criminalité augmente de plus en plus. Cette recrudescence alarmante est observée dans plusieurs régions du pays et même les zones reculées ne sont pas épargnées.

Par Meriem Benchaoua

La criminalité prend des proportions alarmantes dans certaines villes algériennes, au point de devenir l'une des principales causes d'inquiétude des citoyens. Devant un taux qui monte en flèche, une délinquance juvénile qui fait le bonheur de la presse, et des faits divers traumatisants qui font les gros titres des journaux, la situation semble inquiétante, en attestent les chiffres de la DGSN. En effet, la criminalité est en train de plonger la société dans la peur et l'insécurité. Vols, agressions physiques, viols, trafic de drogue, meurtres, sont autant de délits enregistrés par les services de l'ordre. Devenant ainsi un véritable phénomène de société, le taux de criminalité augmente de plus en plus. Cette recrudescence alarmante est observée dans plusieurs régions du pays et même les zones reculées ne sont pas épargnées. En effet, les cas enregistrés par les éléments de la gendarmerie, à travers le territoire national, les faits journalièrement exposés sur les colonnes des quotidiens nationaux d'information démontrent l'ampleur du fléau. L'éradication du phénomène n'est certainement pas pour demain. Les réseaux sont devenus plus orga-

nisés, mieux structurés, certainement liés à des circuits internationaux de trafic. Pourtant, les services de sécurité mènent une lutte implacable et sans merci à travers plusieurs régions du pays. Un combat ininterrompu contre toute forme d'atteinte au pays : la lutte contre le crime reste une priorité majeure. Selon les derniers chiffres de la Gendarmerie nationale de la wilaya d'Alger, durant les premiers cinq mois de l'année en cours, plus de 2 200 affaires ont été traitées et 583 suspects ont été arrêtés dont des ressortissants étrangers impliqués dans différentes affaires criminelles. «583 suspects impliqués dans 2 217 affaires criminelles ont été arrêtés dont 294 mis sous mandat de dépôt. 244 personnes ont été acquittées», lit-on dans le tableau de données affiché jeudi par le groupement territorial de la GN d'Alger à l'occasion du lancement de l'événement «portes ouvertes au public» organisé au niveau de la section de sécurité routière de la GN d'El Harrach. Concernant les affaires traitées durant la même période, plus de 160 personnes ont été arrêtées dont près de 50 ressortissants étrangers impliqués dans différentes affaires délictuelles et criminelles. Il s'agit en outre d'affaires d'homicide volontaire avec



préméditation, vols, réseaux spécialisés dans la falsification des documents et recrutement à travers les réseaux sociaux, apologie du terrorisme et autres affaires. 12 individus ont été arrêtés dont une femme de nationalité tunisienne, outre le démantèlement de 11 réseaux criminels spécialisés dans le vol des maisons, des équipements électroniques et l'arrestation de 36 personnes. On peut citer en outre des affaires liées à la falsification

de permis de conduire internationaux. Deux réseaux ont été démantelés, outre l'arrestation de 20 ressortissants étrangers. D'autres affaires liées au trafic des boissons alcoolisées et de la drogue ont été traitées, avec l'arrestation de 23 ressortissants étrangers. Les forces de la GN d'Alger ont pu démanteler 3 réseaux spécialisés dans le vol de câbles téléphoniques et électroniques ainsi que l'arrestation d'un individu en possession de

310 kg de tuyaux en cuivre. Le rapport de la GN a également fait état de 128 affaires traitées durant les cinq premiers mois de 2017 et l'arrestation de 167 individus dont 62 ont été mis sous mandat de dépôt. 105 d'entre eux ont été acquittés. L'Institut national de criminalistique et de criminologie qui a joué un grand rôle dans le traitement de plusieurs affaires, a pu résoudre 259 affaires durant l'année en cours. M. B.

Pas moins de 10 000 candidats ont raté l'examen à cause des retards

Bac-session spéciale du 13 au 17 juillet

La date de l'organisation de la session spéciale au profit des 10 000 candidats exclus de la première session du Bac 2017, pour cause de retard, est fixée du 13 au 17 juillet. Une nouvelle chance accordée par le président de la République à ces candidats.

Même si la précédente session n'a pas été marquée par des fuites de sujets, il n'en demeure pas moins que les mesures de sécurité rigoureuses prises par le département de Benghebrat ont privé 10 000 candidats de passer leur examen. Il s'agit, pour le ministère de l'Éducation, de garantir l'égalité des chances à l'ensemble des candidats. Et sur les 761 000 candidats, le nombre de retardataires – exclus de fait – était de 2%.

La date de la session spéciale a été donnée avant-hier, par le Premier ministre, Abdelmadjid Tebboune, lors d'une conférence de presse organisée à l'issue de l'adoption par les membres du Conseil de la nation d'une motion de soutien au Plan d'action du gouvernement.

Sur instruction du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, il a été décidé d'organiser cette session exceptionnelle du baccalauréat pour les élèves ayant été exclus durant la session dernière en raison des retards. Toutes les prérogatives pour l'organisation matérielle de cette session qui doit se dérouler dans les mêmes conditions de rigueur ayant prévalu lors de la session du mois de juin, ont été octroyées à la ministre de l'Éducation



nationale, Mme Nouria Benghebrat.

Pour rappel, la ministre de l'Éducation nationale, s'est réunie avant-hier, avec les partenaires sociaux, syndicats et parents d'élèves, pour évoquer justement la session spéciale du Bac décidée par Bouteflika. À l'occasion, les syndicats du secteur ont proposé d'étendre la session aux candidats recalés de la session de juin. L'exclusion des candidats au Bac à cause du retard a été fortement dénoncée

par les parents d'élèves et les candidats eux-mêmes. La décision d'exclusion a été qualifiée d'injuste par ces derniers, car elle n'a pas pris en considération les raisons objectives pouvant justifier le retard. La décision d'exclusion a été qualifiée d'injuste par ces derniers, car elle n'a pas pris en considération les raisons objectives pouvant justifier le retard.

Selon l'inspecteur général au ministère de l'Éducation, Nedjadi Messeguem, les

parents d'élèves sont responsables de ce retard, car, explique-t-il, ces derniers auraient pu éviter ce retard pour leurs enfants, s'ils avaient pris leurs précautions. «Il était clairement indiqué dans les convocations que les candidats devaient être à l'intérieur des centres d'examen à 8h30, soit une demi-heure avant le début des épreuves. Nous avons précisé cela exprès pour permettre aux parents et aux candidats de se déplacer très tôt, afin de pouvoir repérer les centres d'examen qui ne sont pas très loin de leurs lieux de résidence d'ailleurs», a argué le conférencier. Le même responsable a déclaré aussi que les retardataires ne sont pas innocents.

«Dans la plupart des cas où des élèves ont été renvoyés par les chefs de centres d'examen, nous avons remarqué que ces derniers arrivaient souvent après 20 ou 30 minutes après le début des épreuves. Ce qui dénote qu'ils étaient en train d'attendre la publication des sujets sur les réseaux sociaux», a-t-il avancé.

L'objectif du protocole en question soutient-il, est de garantir l'égalité des chances entre les élèves. En promettant de reconduire ce protocole l'année prochaine et la possibilité de le généraliser pour tous les autres examens, il a argué que «renvoyer un élève d'un examen va apprendre à ce dernier et à ses parents de respecter le temps et d'apprendre à être ponctuel».

Louiza Ait Ramdane

Le plan du gouvernement adopté par le Sénat

Tebboune annonce une consultation nationale pour redresser l'effort social de l'Etat

■ «Nous avons chargé le Conseil national économique et social (Cnes), les ministères du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale et de la Solidarité nationale à l'effet de préparer une large consultation nationale sur le redressement de l'effort social de l'Etat, et nous espérons installer une commission consultative nationale avant la fin juillet ou juste après». C'est ce qu'a annoncé avant-hier, Abdelmadjid Tebboune, qui répondait aux interrogations des membres du Conseil de la nation sur le Plan d'action du gouvernement.

Par Lynda Naili

Le Premier ministre, faisant l'annonce de l'organisation prochaine d'une «large consultation» en vue d'évaluer «l'effort social de l'Etat», expliquera à ce propos que ladite «commission entamera ses travaux dès son installation pour définir les grandes orientations et les principaux contours des réformes devant être introduits au système des transferts sociaux de manière à réaliser une plus grande justice sociale et préserver les acquis sociaux et la durabilité du modèle social algérien».

Par ailleurs, après exposition et débats, le plan du gouvernement tel que défendu par Abdelmadjid Tebboune, a été adopté avant-hier par les membres de la chambre haute du Parlement. Qualifiant de «judicieux» le choix du gouvernement qui désormais place «l'effort collectif au cœur de l'appareil de production et de la répartition des richesses», ces derniers ont, en effet, exprimé leur «satisfaction totale» et leur «soutien» à travers la signature d'une motion de sou-

ten au document que l'Exécutif national devra suivre afin de poursuivre la mise en œuvre du programme du président de la République visant à assurer la «transition, dans un futur proche, de l'étape de l'action à l'étape de la mutation et du changement structurel».

La création d'une inspection générale pour le contrôle des deniers publics applaudie

Ainsi, concernant son volet économique, les sénateurs, dans leur motion de soutien lue par M^{me} Nouara Djaafar, exhortant le gouvernement à poursuivre la concrétisation du nouveau modèle de croissance économique adopté l'année dernière en Conseil des ministres, ont souligné «la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de la politique de rationalisation budgétaire adoptée l'année passée dans le cadre de la loi de finances 2017, pour la rationalisation des dépenses publiques durant la transition financière (2017-2019)», exprimant leur soutien à la décision de création d'une inspection générale pour



contrôler les deniers publics et conclure des marchés publics. En outre, considérant le plan du gouvernement, sujet de débat, comme étant «un saut économique réel» dont la concrétisation, construite sur la transparence et la moralisation de l'espace économique, s'avère une nécessité impérieuse. Et aux membres du Conseil de la nation d'insister sur la poursuite des réformes engagées dont celles visant à améliorer et à viabiliser notamment le climat d'investissement, la modernisation des finances publiques et du système bancaire, ainsi que celles concernant la valorisation des ressources du pays, et ce, à travers la consolidation des réserves de change et le paiement anticipé de la dette extérieure.

De plus, outre les actions devant mener à «la modernisation du service public», à la promotion de «la démocratie participative au niveau local», en matière de

développement local et de gouvernance, les sénateurs ont approuvé la volonté du gouvernement de créer de nouvelles wilayas déléguées dans les régions des Hauts-Plateaux durant l'année en cours et dans le nord du pays durant la période 2018-2019 ainsi que la consolidation des wilayas déléguées dans le sud du pays à l'effet de les promouvoir au rang de wilayas à court terme. Ceci devrait «rapprocher le citoyen de l'administration, consolider le système local et booster le développement dans ces régions».

L'action sociale à renforcer

D'autre part, s'agissant du volet social du document du gouvernement, les locataires de la chambre haute du Sénat tout en saluant la «détermination du gouvernement» de préserver «la justice sociale, la solidarité nationale

et les acquis remportés» notamment en termes de préservation du système national de sécurité sociale, de la retraite, de la promotion de l'emploi, ainsi que du renforcement des mécanismes de la solidarité nationale, ont cependant appelé ce dernier à déployer davantage d'efforts dans ce sens particulièrement en ce qui concerne la prise en charge des catégories aux besoins spécifiques.

Au plan de la politique extérieure, faisant référence à la situation qui prévaut dans les pays voisins ainsi que ceux de la région du Sahel, tout comme ceux d'autres régions dans le monde, les sénateurs ont appuyé les principes de non-ingérence et du strict respect de la souveraineté des pays en conflit, optant plutôt pour le dialogue et la diplomatie en tant que choix stratégique de règlement des conflits qui sévissent dans ces pays. L. N.

Promotion des wilayas déléguées

Tebboune annonce un mouvement des walis avant les élections locales

LE PREMIER MINISTRE, Abdelmadjid Tebboune, a annoncé, avant-hier soir à Alger, qu'un prochain mouvement des walis sera effectué avant les élections locales ainsi que la promotion de wilayas déléguées en wilayas dotées de toutes les prérogatives. Dans une conférence de presse, animée après l'adoption par les membres du Conseil de la nation du plan d'action du gouvernement, Tebboune, confirmant la tenue des élections locales entre les mois de «novembre et décembre prochains», indiquera en effet qu'«en vue de remplacer les walis ayant rejoint l'équipe gouvernementale, nous attendons à ce qu'il y ait prochainement un mouvement dans le corps des walis». Il a annoncé la promotion de certains walis délégués au grade de walis. L. N.

Rencontre Bedda-Ambassadrice américaine

Les opportunités d'investissements en Algérie évoquées

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Mahdjoub Bedda, a reçu, jeudi, l'ambassadrice des Etats-Unis à Alger, M^{me} Joan Polaschik, avec qui il s'est entretenu sur les opportunités d'investissements américains en Algérie ainsi que sur les grandes lignes du plan d'action du gouvernement, a indiqué le ministère dans un communiqué. Le ministre a présenté à M^{me} Polaschik, qui lui a rendu une visite de courtoisie et d'adieu, les priorités et les grandes lignes du plan d'action du gouvernement et l'importance accordée aux PME-PMI, à l'investissement et à l'amélioration du climat des affaires dans le respect de la règle 49/51% régissant l'investissement étranger en Algérie, précise le ministère. M. Bedda a également réaffir-

mé l'engagement de l'Algérie à renforcer le partenariat avec les Etats-Unis dans différents domaines, notamment l'automobile, la sous-traitance, les mines, la chimie, la pharmacie, l'agriculture et l'agroalimentaire. «Les opportunités de partenariats ont ainsi été au centre des discussions entre les deux parties surtout que les compagnies américaines continuent à afficher un intérêt grandissant pour l'Algérie au regard du potentiel existant», note le communiqué. De son côté, M^{me} Polaschik a évoqué «les grandes potentialités que recèle l'Algérie, estimant que les opportunités d'investissement sont importantes en Algérie dans le cadre de sa politique de diversification de l'économie nationale», une occasion que «les

entreprises américaines veulent saisir pour renforcer leur présence sur le marché algérien, notamment le projet de General Electric (GE) en Algérie constituant un exemple de réussite des investissements américains dans le pays». Les Etats-Unis «veillent à renforcer leur engagement en Algérie dans le domaine économique», a affirmé M^{me} Polaschik qui a également souligné «le rôle très important de l'Algérie dans la stabilité régionale et dans la lutte contre le terrorisme». En outre, elle a mis en exergue le rôle du Conseil d'affaires algéro-américain et l'accord-cadre sur le commerce et l'investissement (TIFA) qui ont permis d'ouvrir un dialogue constant entre les deux pays pour lever les obstacles devant les flux

commerciaux et d'investissement bilatéraux. M^{me} Polaschik a aussi évoqué l'étude en cours de réalisation par la Banque mondiale (BM) avec l'appui du gouvernement américain pour définir les filières prioritaires et les avantages comparatifs pour les exportations et le développement de l'industrie algérienne, précise encore le ministère. M. Bedda et son hôte ont, par la même occasion, évoqué l'importance du développement des start-up par les jeunes Algériens. Pour rappel, le gouvernement algérien a donné récemment son agrément à la nomination de John P. Desrocher, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis à Alger.

Siham N.

APW de Tizi Ouzou

La gestion de l'eau potable pointée du doigt

■ La crainte des habitants de la wilaya de Tizi Ouzou de passer un été des plus difficiles au plan de l'alimentation en eau potable, dont les perturbations ont été ressenties aux premiers jours de la saison des chaleurs, pourrait s'avérer une réalité amère sur le terrain.

Par Hamid M.

La pénurie d'eau potable, puisque c'est de cette crainte qu'il s'agit, pourrait être bien la préoccupation majeure des populations de la région durant l'été 2017. Et le second jour de la session ordinaire de l'Assemblée populaire de la wilaya (APW), consacrée à débattre avec les autorités en charge du secteur, a servi plus qu'à poser la problématique qu'à dégager des solutions, ne serait-ce que pour atténuer un tant soit peu cette pénurie d'eau potable. En effet, les élus de l'APW et les responsables en charge du secteur de l'eau ont conclu leurs travaux, certes avec des recommandations, mais sans mesures concrètes pour remédier rapidement à la situation. Premier constat connu depuis des années c'est le faible volume d'eau mobilisé estimé à 220 millions de mètres cubes pour un potentiel hydrique de la wilaya d'un milliard de mètres cubes. A cela est venue la faible pluviométrie enregistrée cette année. Même si le volume mobilisé n'est pas insignifiant sauf que cette quantité n'est pas distribuée avec équité pour les populations de la wilaya de Tizi Ouzou. Certaines régions reçoivent de l'eau en 24h/24h alors que d'autres à raison d'une fois par semaine voire tous les 10 jours et plus. Les localités montagneuses sont celles qui endurent le plus le problème de pénurie de la denrée rare. Pour les élus de l'APW, cette problématique relève exclusivement du domaine de la gestion de la ressource mobilisée. En termes clairs, l'Algérienne des eaux (ADE) est pointée du doigt et tenue pour responsable de cette carence. Même si l'on reconnaît que l'ADE de Tizi Ouzou est confrontée au manque d'effectifs suite à un départ massif à la retraite de nombreux employés. De son côté, le directeur local de l'ADE, Amar Barzoug, a tenté de se défendre en mettant en avant les créances de son unité estimées à 160 milliards de centimes. Il a rappelé que la pro-



PH/D. R.

duction de l'eau a un coût et l'argent provenant du règlement des factures couvre à peine les frais d'exploitation. La vétusté des conduites est également évoquée par le même responsable qui a suggéré l'installation

de cellules de veille au niveau des dairas et le recensement des points noirs pour tenter de remédier à cette pénurie. Quant au directeur local des ressources en eau, Rachid Hameg, la livraison du barrage

de Souk Tlatha et la réalisation des barrages inscrits à l'indicatif de la wilaya sont les solutions au problème de pénurie d'eau potable dans la wilaya de Tizi Ouzou. En somme l'espoir fondé sur cette rencontre autour

de l'eau par les populations de la région, qui n'ont que la rue pour exprimer leur colère, a fondu comme neige au soleil. Et la fin de leur calvaire lié à l'eau potable n'est pas pour cet été.

H. M.

Dossiers pendants dans le secteur de l'Education à Béjaïa

Le Cnapeste «préoccupé par le non-respect des délais»

Le conseil national des professeurs de l'Enseignement secondaire et technique de l'éducation (Cnapeste) se dit «préoccupé» face aux dossiers qui demeurent, à ce jour, pendants, et dénonce les négligences, les retards constatés dans la gestion d'autres dossiers et les engagements non tenus du premier responsable de la direction de l'éducation. Dans une déclaration qui a sanctionné les travaux du conseil de wilaya tenu le 20 du mois en cours, il était question d'évaluer la situation qui prévaut dans le secteur de l'éducation dans la wilaya de Béjaïa dans les trois paliers de l'éducation. Pour évaluer le règlement des différentes situations soulevées dans les procès-verbaux cosignés avec la direction de l'éducation et l'étude des nouvelles situations exposées par les adhérents, le syndicat «appelle les délégués des établissements des trois paliers à se mobiliser davantage et les enseignantes et les enseignants à rester à l'écoute des différentes instances du Cnapeste». Le bureau du Cnapeste-Béjaïa relève parmi les dossiers qui ne sont pas encore traités dont «le

tableau des mouvements des enseignants et l'élaboration des cartes scolaires et administratives», les libérations de postes des enseignants en départ en retraite ne sont ni affichés ni pris en compte, la répartition de la nouvelle dotation en postes budgétaires reste ambiguë, la finalisation des cartes scolaires accuse un retard, la coordination avec les représentants des commissions accuse un déficit préjudiciable... Ce sont autant d'éléments, qui sont de l'avis du syndicat, «négatifs et qui entravent la concrétisation dans les délais d'un mouvement juste et transparent comme le souhaitent les enseignantes et les enseignants». Les membres du syndicat qui ont abordé le procès-verbal du 27 avril dernier et les engagements pris par la direction de l'éducation pour assainir et régulariser toutes les situations pendantes de différentes natures déplorent le fait que «les délais avancés n'ont pas été respectés». Il n'a pas manqué d'exprimer «son indignation face au non-respect des engagements et endosse la responsabilité de ce statu-quo aux responsables de la wilaya à tous les niveaux». Au

sujet des points liés au «mouvement des enseignants et l'élaboration des cartes scolaires et administratives», les rédacteurs du document rappellent «les multiples interpellations de la direction de l'éducation au sujet de ces deux dossiers sensibles». Le bureau de la wilaya réclame, encore fois, «le traitement de ces deux dossiers dans la transparence, l'équité et la concertation avec les représentants des enseignants», constatant que «le service du personnel s'affaire en solo à l'exécution de la suppression de postes sans associer les représentants des enseignants». Et de faire observer que «ce procédé laisse planer des doutes et va à l'encontre des assurances de l'administration quant à une gestion équitable et transparente de ces opérations». A ce propos, ils exigent «l'annulation de la suppression de postes et demandent en même temps l'élaboration d'un planning de travail avec la participation des représentants des enseignants pour refaire cette opération en faveur des trois paliers afin d'assurer un maximum de transparence et de crédibilité».

Hocine Cherfa

Casos

Expiration du délai de paiement des cotisations sans pénalités

Le délai de paiement des cotisations de l'année en cours, sans pénalités, auprès de la Caisse nationale de la sécurité sociale des non-salariés (Casnos), expire demain vendredi, a réaffirmé jeudi à Alger, le directeur général de la caisse, Chawki Acheuk-Youcef.

«Les employeurs affiliés à la caisse ont jusqu'à vendredi à minuit pour s'acquitter de leurs cotisations de l'année en cours», a déclaré M. Acheuk-Youcef à

Radio nationale, faisant savoir que les structures de la Caisse resteront ouvertes demain pour permettre aux retardataires de régulariser leurs situations en matière de cotisations.

Il s'agit des mesures de facilitation initiées par la Casnos, portant sur une date butoir qui a été fixée au 30 juin 2017, au profit des non-salariés leur permettant de payer leurs cotisations de l'année en cours sans pénalités et de bénéficier d'un échéancier

de paiement de leurs cotisations antérieures et des prestations d'assurance sociale par la délivrance de la carte «Chifa», rappelle-t-on. Le responsable de cette Caisse a souligné que «des pénalités seront appliquées et des mesures coercitives seront mises en place» par la suite, qui peuvent aller jusqu'à la poursuite judiciaire, ajoutant que le nombre de contrôleurs qui seront mobilisés sur le terrain a été renforcé pour procéder à

l'opération d'affiliation d'office des employeurs non affiliés et à l'application des pénalités.

Le DG de la Casnos a également affirmé que des moyens ont été mobilisés pour renforcer et affiner les opérations de contrôle des travailleurs non-salariés non encore affiliés ou affiliés et débiteurs de cotisation.

Le même responsable a rappelé que l'affiliation et la cotisation sont des «obligations légales» et permettront aux assu-

rés de bénéficier d'une couverture sociale, notamment en matière de l'assurance maladie et de maternité, de l'invalidité et de la retraite. La Caisse compte actuellement 1,8 million de travailleurs non-salariés affiliés actifs dont environ 960 000 étaient à jour en matière de cotisations à la fin de l'année précédente, alors que le nombre ne dépassait pas les 500 000 cotisants en 2014, a-t-il rappelé.

Hania T.

Crise pétrolière

Le taux de change du dinar a joué le rôle d'amortisseur

■ Le taux de change de la monnaie nationale vis-à-vis du dollar américain a joué un rôle d'amortisseur et de première ligne de défense depuis le début de la chute des prix du pétrole, et ce, pour maintenir les équilibres macroéconomiques du pays, a indiqué, jeudi à Alger, le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Loukal.

Par Salem K.

« **F**ace à la détérioration des fondamentaux de l'économie nationale, la Banque d'Algérie a procédé à une dépréciation du taux de change du dinar vis-à-vis du dollar de près de 20%. Le taux de change a donc joué dans une large mesure son rôle d'amortisseur et de première ligne de défense », a souligné M. Loukal lors de son intervention à l'ouverture du Meeting africain sur l'économétrie qui se tient du 29 juin au 1^{er} juillet à Alger et rassemble des experts de la finance africains et d'autres pays. Soulignant l'impact « assez significatif » de la crise pétrolière mondiale sur les équilibres macroéconomiques du pays, M. Loukal a précisé qu'à l'instar de la plupart des pays exportateurs des hydrocarbures, la forte chute des prix du brut, commencée à la mi-2014, avait eu un « impact considérable » sur les équilibres macroéconomiques de l'Algérie, rappelant que les déficits budgétaires

ont atteint 15,3% du PIB en 2015 et 13,7% en 2016. Dans la sphère monétaire, les déficits de la balance des paiements se sont traduits par une contraction des ressources des banques, réduisant la liquidité bancaire de près de 67% en 2 ans, ce qui a amené la Banque d'Algérie à réactiver les instruments classiques de refinancement, a-t-il fait savoir. Cependant, durant les années 2000, a-t-il rappelé, trois mesures phares ont permis à l'Algérie de pouvoir développer une forte résilience aux chocs externes. Cette « politique macroéconomique avisée » a permis la résorption de la dette extérieure par une politique de remboursement par anticipation en 2006, consolidant ainsi la position financière extérieure du pays, a poursuivi le gouverneur de la Banque d'Algérie lors de cette rencontre qui se tient annuellement dans un pays africain. Pour la deuxième mesure, il a cité la constitution par l'Etat d'une épargne financière logée dans le Fonds de régulation des recettes (FRR) et qui avait atteint



l'équivalent de 70 milliards de dollars à fin 2014. Ce fonds a permis de financer la totalité des déficits de 2014 et de 2015 et partiellement ceux de 2016, a expliqué M. Loukal. Il a également fait part de l'accumulation des réserves de change qui avaient atteint 194 milliards de dollars à fin 2013, correspondant à 35 mois d'importations. A travers ces mesures, a-t-il poursuivi, l'économie algérienne a beaucoup mieux résisté à l'ampleur du choc externe par rapport à un grand nombre d'économies exportatrices de pétrole, sachant que l'activité économique est demeurée relativement soutenue, stimulée par un maintien élevé de la dépense publique, tandis que le PIB a continué à croître à un rythme appréciable de 3,8% en 2015 et de 3,5% en 2016. Cependant, ce contexte a nécessité la mise en place de

politiques monétaires adaptées et de mesures visant la consolidation de la croissance et la diversification de l'économie, a relevé M. Loukal. Compte tenu des vulnérabilités de l'économie algérienne à travers la grande dépendance des recettes budgétaires de la fiscalité pétrolière, et des ressources en devises des exportations des hydrocarbures, ainsi que la faiblesse de la diversification de l'économie, d'une part, et des perspectives du prix bas du pétrole à moyen terme, d'autre part, « l'économie algérienne fait face à un double défi : le premier est celui des ajustements pour rétablir les équilibres et la stabilité du cadre macroéconomique, alors que le second est celui de la diversification de l'économie », a-t-il noté. Pour la Banque d'Algérie, le défi majeur est de mettre en œuvre une politique monétaire qui sou-

tient la croissance, notamment dans l'industrie hors hydrocarbures, les énergies et les services productifs marchands, et ce, en plus de ses deux principales missions qui sont la stabilité des prix et celle des finances publiques. En matière d'ajustements, des efforts soutenus de consolidation budgétaire et de rationalisation des dépenses publiques, inscrits dans un cadre budgétaire à moyen terme 2017-2019, ont été entrepris, a précisé le premier responsable de la Banque centrale. Dans un premier temps, et eu égard à la tendance baissière de la liquidité bancaire, la Banque d'Algérie a revu à la baisse les seuils, puis suspendu les opérations de ponction de la liquidité et le taux de réserves obligatoires. Parallèlement, elle s'est appliquée à réactiver les instruments classiques de refinancement que sont le réescompte et l'open market, tout en privilégiant ce dernier instrument de marché dans la perspective de conforter le taux d'intérêt. Cette politique menée par la Banque d'Algérie s'est appuyée sur un système bancaire et financier encore résilient, continuant à être rentable, et suffisamment capitalisé pour assurer, dans des conditions adéquates, la poursuite de son soutien à l'économie sous l'angle de la préservation de la stabilité macroéconomique et de la croissance, a-t-il avancé.

Safia T./Agences

S. K./APS

Prix

Le Brent à plus de 47 dollars à Londres

Les cours du pétrole poursuivaient leur hausse hier en cours d'échanges européens, restant proches de leurs plus hauts depuis mi-juin, portés par la publication cette semaine d'une baisse de la production américaine. En milieu de journée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 47,61 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 19 cents par rapport à la clôture de jeudi. Dans les échanges

électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance prenait 35 cents à 45,28 dollars. Les cours du pétrole restaient proches de leurs plus hauts depuis mi-juin après n'avoir eu de cesse de progresser depuis six jours. Ils ont profité en particulier mercredi de l'annonce d'une production américaine en baisse. Le département américain de l'Energie a en effet indiqué que l'extraction de brut avait

reculé de 100 000 barils par jour au cours de la semaine dernière. Le marché pétrolier profitait par ailleurs de la faiblesse actuelle du dollar face aux autres devises, alors que les spéculations vont bon train sur un possible resserrement monétaire au Royaume-Uni ou en zone euro. La baisse du billet vert rend moins onéreux et donc plus attractifs les achats de brut, libellés en dollar, pour les investisseurs munis d'autres.

Safia T./Agences

S. K./APS

Zone euro

Le taux d'inflation poursuit sa baisse en juin à 1,3%

L'inflation dans la zone euro a continué à baisser en juin à 1,3% après 1,4% en mai et 1,9% en avril, s'éloignant de l'objectif de 2% que vise la Banque centrale européenne (BCE), montrent les données publiées vendredi par l'office statistique de l'UE, Eurostat. Les économistes tablaient sur un taux d'inflation plus fort qu'enregistré, à 1,2%. Le ralentissement de l'inflation en juin s'explique, selon Eurostat, par la hausse, moins importante qu'attendue, des prix de l'énergie qui n'ont augmenté

que 1,9% en juin après une hausse de 4,5% en mai et 7,6% en juin. L'inflation sous-jacente qui exclut l'énergie, les produits alimentaires, les boissons alcoolisées et le tabac, dont les prix sont particulièrement volatils, a augmenté à 1,1% après avoir reculé nettement en mai, à 0,9%, contre 1,2% en avril. La BCE considère qu'un taux d'inflation proche de 2% est nécessaire à la bonne santé de l'économie de la zone euro. Pour l'institution de Frankfurt, ce taux définit la stabilité des prix. Le

taux enregistré au mois de juin devrait conforter la BCE dans sa politique accommodante rendant l'argent bon marché. La BCE a décidé, le 8 juin dernier, de laisser inchangés ses taux directeurs à leur plus bas niveau historique depuis plus d'un an et de ne pas toucher non plus à son vaste programme de rachats de dettes. La BCE a maintenu ainsi sa politique de soutien à l'économie et poursuit son vaste programme de rachats d'obligations publiques et privées au rythme de 60 mil-

liards d'euros par mois. Une hausse des taux ne pourra intervenir que «bien après» la fin de ce programme lancé en 2015, avait-elle aussi confirmé à l'issue de la réunion du 8 juin. Mardi, le président de la BCE, Mario Draghi, a assuré que son institution ne devrait ajuster sa politique monétaire que graduellement, la zone euro ayant toujours besoin d'un soutien monétaire «considérable» en dépit d'une reprise de l'économie et de l'inflation plus soutenue. «L'inflation demeurerait freinée par

des chocs sur les cours des matières premières et par l'atonie du marché de l'emploi, ce qui rend nécessaire le maintien du soutien monétaire de la BCE, qui ne se traduira que par une hausse graduelle des prix», avait-il expliqué lors du forum annuel de la BCE, à Sintra, au Portugal. L'Allemagne, première économie de la zone euro, affiche en juin un taux de 1,5%, meilleur que prévu par les analystes qui avaient anticipé un taux de 1,3%.

R. E.

Mascara

Lancement de 50 projets d'investissement au parc industriel de Oggaz

■ Les travaux de réalisation de 50 projets d'investissement sur un total de 62 évalués sont en cours au niveau du parc industriel de Oggaz (wilaya de Mascara), a-t-on appris, jeudi, lors de la visite du wali dans la région.

Par Lydia O.

Selon les explications fournies par les responsables du parc industriel de Oggaz au wali de Mascara, Salah El Affani, 50 investisseurs ont

bénéficié d'assiettes foncières pour concrétiser des projets divers au niveau du parc et ont lancé les travaux de réalisation de 30 projets avec un taux d'avancement de 50%. Le restant sera lancé prochainement.

Ces projets d'investissement évalués portent sur 21 spécialités en agroalimentaire, 9 autres de plastique et caoutchouc, 7 en acier et fer, 4 en matériaux de construction, 3 en bois et papier, 9 projets de services et 17 en industrie divers.

La valeur vénale des 62 projets évalués, qui devront créer 5 000 emplois, est de 28,4 milliards DA. Des projets dont les promoteurs ont bénéficié de 171 terrains d'assiette sur un total de 192 au parc industriel



de Oggaz s'étendant sur une superficie de 98 hectares.

Le wali a appelé, à cette occasion, la direction de l'industrie et des petites et moyennes industries et des mines à plus de rigueur dans le suivi des projets évalués, au respect par les investisseurs des cahiers des charges adoptés. Tout foncier dont le bénéficiaire ne respecte par les conditions et le délai de réalisation sera retiré, a-t-il averti.

Le wali de Mascara a inspecté des projets de développement dans les communes de Oggaz, Alaimia et Ras El Ain Amirouche, dont ceux de rénovation des adductions d'eau potable et de gaz naturel et de réalisation de terrains de proximité.

L. O./APS

Blida

Plus de 65 milliards de dinars affectés à l'équipement public

Une enveloppe globale de plus de 65 milliards de DA a été consacrée à l'équipement public, à Blida, durant la période s'étalant de 2012 à 2017, a annoncé, jeudi, le wali par intérim, Houari Layachi. Intervenant à l'ouverture de la 2^e session ordinaire de l'APW, M. Layachi a signalé l'affectation d'une enveloppe de plus de 65 milliards de dinars à l'équipement, durant ces cinq dernières années, dont 25 milliards au secteur des travaux publics et 900 millions aux daïras de la wilaya, au moment où les communes ont bénéficié d'un montant de 3,1 milliards de cette enveloppe. Il a, en outre, fait part de la création, en 2016, de trois entreprises publiques d'importance (Mitidja Inara, Hadaik et Nadhafa), destinataires d'un bud-

get global de 11 milliards de DA pour leur gestion et équipement. Jusqu'au mois de juin courant, le taux de consommation de ce budget a été estimé à 70% pour le volet équipement et 88% pour celui de la gestion. L'opportunité a donné lieu à l'adoption, par les membres de l'APW, du projet de budget complémentaire pour l'exercice 2017, d'un montant de 3 248 063 448 pour le volet gestion et de 2 667 721 168 pour celui de l'équipement public. Le wali par intérim de Blida a souligné, à l'occasion, l'impératif d'adoption d'une nouvelle vision en matière de gestion, qui va consacrer le rôle des collectivités locales en les orientant de façon à jouer un rôle économique adapté à la situation du pays, nécessitant la découverte de nouvelles alternatives aux hydrocarbures

par la valorisation des ressources locales, pour en faire une source de richesse, a-t-il indiqué. Cette nouvelle session de l'APW a également abordé le dossier des petites mosquées de quartiers (Mossala), au nombre de 31 à l'échelle de la wilaya, dont cinq abritant les cinq prières, au moment où huit sont ouvertes aux prières durant le ramadhan, et le reste non autorisées à abriter des prières. Le directeur des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya a soutenu les interventions, stipulant la nécessité de réglementation de la situation juridique de ces lieux de culte, estimant que si les mosquées ne sont pas contrôlées elles peuvent être génératrices d'idées extrémistes susceptibles de détruire la Nation.

Hatem D./Agences

Bouira

Opérations d'aménagement urbain

Des opérations d'aménagement urbain ont été lancées jeudi par les autorités locales de Bouira dans des quartiers du chef-lieu de wilaya, à l'image notamment d'Oued D'hou et Ouled Bellil et ce, pour une enveloppe de près de 100 millions de DA. «Il s'agit d'opérations d'aménagement urbain que nous avons lancées aujourd'hui au niveau du quartier périphérique et enclavé d'Ouled Bellil, à Oued D'hou, ainsi qu'à la cité Cadat A et au lotissement Amar Khoudja où des entreprises ont été engagées pour réaliser les travaux dans les plus brefs délais», a expliqué le wali de Bouira, Mouloud Chérifi, qui a donné le coup d'envoi de

ces projets. Au quartier d'Ouled Bellil, le wali a procédé au lancement des travaux de réhabilitation de la route reliant cette cité périphérique au chemin de wilaya 127 qui s'étend sur 1,5 km, une voie censée fluidifier la circulation automobile et désengorger le rond-point d'Oued D'hou menant vers la ville. «Ce projet est important, car il nous permettra de désengorger la ville et la voie menant d'El-Hachimia à Sour El-Ghouzlane à Bouira-ville, donc il s'agirait d'un raccourci devant permettre aux automobilistes ainsi qu'aux habitants d'Ouled Bellil de rejoindre facilement le chef-lieu de wilaya», a souligné le wali lors d'un point de presse tenu en

marge d'une visite de travail. Selon la fiche technique du projet présentée au wali, un montant de 42 millions de DA a été alloué pour la réalisation des travaux dans un délai de 4 mois et l'opération touchera également à l'assainissement et l'éclairage publics. Une dizaine de citoyens de ce quartier enclavés ont saisi l'occasion pour interpellé le wali et lui poser leurs problèmes relatifs notamment à la dégradation de leur cadre de vie. Le premier responsable de la wilaya leur a conseillé de désigner quatre représentants afin d'examiner ensemble et prochainement leurs doléances. A la cité d'Oued D'hou, le même responsable a

donné le coup d'envoi des travaux de réhabilitation du dédoublement de l'accès autoroutier menant vers Alger à la mosquée d'Oued D'hou sur un linéaire de 500 mètres et pour une enveloppe financière de 12 millions de DA. Sur place, le wali a ordonné à l'entreprise réalisatrice de réduire les délais de réalisation qui sont de 4 mois, tout en l'incitant à livrer les travaux d'ici à septembre prochain. Au lotissement Amar Khoudja, qui compte plus de 1 000 habitants, le même responsable a donné le coup d'envoi d'une opération similaire pour l'aménagement des ruelles et boulevards de la cité.

Hani Y.

Tissemsilt

Une enveloppe supplémentaire pour concrétiser des projets de développement

La wilaya de Tissemsilt bénéficiera prochainement d'une enveloppe financière supplémentaire pour concrétiser plusieurs projets de développement devant améliorer le cadre de vie de la population, a-t-on appris jeudi du wali. Intervenant lors des travaux de la deuxième session de l'APW, Abdelkader Benmessaoud a indiqué que cette enveloppe demandée est inscrite dans le cadre de la deuxième tranche de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, destinée à la réalisation de projets liés au raccordement au réseau de gaz de ville, d'électrification rurale, de réfection de chemins vicinaux, d'aménagement urbain, d'ouverture de

routes et d'AEP. Il a rappelé que la wilaya était destinataire auparavant d'une enveloppe considérable au titre de la première tranche de la Caisse dans le cadre de la visite effectuée par le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales à la wilaya en fin d'année dernière. Le wali a annoncé le raccordement prochain du village de Tamzait (Lazharya) au réseau de gaz de ville, sachant que le taux de raccordement dans la wilaya a atteint actuellement 80%. M. Benmessaoud a souligné que la wilaya de Tissemsilt sera une zone d'attrait d'investissements liés aux industries de transformation alimentaire, aux petites et moyennes entreprises et au tourisme, affirmant qu'une feuille

de route a été élaborée pour encourager les investissements privés dans la wilaya. Il a indiqué, par ailleurs, qu'un problème de retard est enregistré pour l'habitat de location-vente au titre du programme AADL 2, soulignant : «Nous œuvrons à le résoudre et à relancer le rythme des projets en collaboration avec le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville». L'ordre du jour de cette session ordinaire de l'APW comporte l'examen des dossiers du budget supplémentaire de l'exercice 2017, ainsi que l'approbation des Plans directeurs d'aménagement urbain (PDAU) des communes de Tissemsilt, Khemisti et Layoune.

N. F.

Constantine Lancement de la campagne moisson-battage

LA CAMPAGNE moisson-battage a été officiellement lancée dans la localité de Béni Mestina (commune de Didouche Mourad), dans la wilaya de Constantine, menée sur une superficie emblavée et irriguée avoisinant les 80 000 ha. Cette campagne mettra les agriculteurs «devant une rude épreuve résultant des conditions météorologiques défavorables ayant été marquées cette saison par une pluviométrie ne dépassant pas les 220mm», a considéré le wali qui présidait la cérémonie de lancement de cette opération. Qualifiant d'«insuffisant» le volume de pluviométrie enregistré à Constantine, les responsables de la Direction des services agricoles (DSA) ont estimé que les agriculteurs de la wilaya ont «suffisamment» d'expérience pour pouvoir surmonter les difficultés pouvant survenir au cours de cette campagne moisson-battage. D'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés par les services de la DSA pour permettre à cette opération, qui se poursuivra jusqu'au mois d'août, de se dérouler dans les meilleures conditions, ont affirmé les responsables concernés. La production céréalière, réalisée à Constantine au cours de la saison précédente, avait atteint 1,9 million quintaux.

R. R.



Sahara occidental

L'unique solution doit passer par le référendum d'autodétermination

■ L'unique solution au conflit du Sahara occidental, occupé depuis 1975 par le Maroc, doit passer par le référendum d'autodétermination du peuple sahraoui, a affirmé, à Paris, l'avocate française Olfa Ouled.



Par Amel D.

« **D**u point de vue du droit international, l'unique solution au conflit du Sahara occidental, occupé depuis 1975 par le Maroc, doit passer par le référendum d'autodétermination du peuple sahraoui », a-t-elle dit lors d'une rencontre mercredi soir, organisée par l'Institut de recherche et d'études Méditerranée Moyen-Orient (I r e m o), intitulée : «Sahara occidental : comment sortir de l'impasse ?». Olfa Ouled, également membre de la défense des 24 militants sahraouis du groupe Gdeim Izik détenus au Maroc, a expliqué que «la thèse marocaine de l'autonomie n'est pas faisable et son application serait une violation flagrante du droit international», soulignant que cela «créerait un grave précédent onusien». Elle a égayé ses propos en soulignant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ou droit à l'autodétermination, consacre aux

Sahraouis la souveraineté de déterminer la forme de leur régime politique, indépendamment de toute influence étrangère. Elle a rappelé, à une assistance nombreuse et devant la politologue et enseignante Khadija Mohsen-Finan, acquise à «la thèse de l'autonomie», qu'en 1963, l'ONU a inscrit le Sahara occidental sur sa liste des territoires non autonomes et que le 20 décembre 1966 l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la résolution 2229 (XXI) sur la question du Sahara occidental, réaffirmant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination. «Ce que le Maroc considère comme province du Sud n'est en fait, du point de vue du droit international, qu'une occupation d'un territoire que la Cour internationale de justice, par son avis consultatif du 16 octobre 1975, n'a établi aucun lien de souveraineté entre le Sahara occidental, d'une part, et le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien, d'autre part». L'avocate, qui a été expulsée du Maroc au cours du procès des prisonniers politiques sahraouis,

a déploré, par ailleurs, «le peu de débat en France sur la question du Sahara occidental». Ce que l'assistance a relevé, lors du débat animé par la journaliste de l'Humanité, Rosa Moussaoui, auprès des médias français et de la position officielle de la France qui soutiennent, dans ce conflit, les thèses marocaines. Un véritable réquisitoire a été fait sur le rôle de la France où nombreux ont partagé l'idée que la France «a intérêt que le Maghreb reste divisé en soutenant le Maroc qui compte beaucoup sur son appui, mais il reste confronté au droit à l'autodétermination». La journaliste et femme politique française, née au Maroc, Aline Pailler, a témoigné pour sa part de «la censure pratiquée dans les médias français lorsqu'il s'agit de la cause juste du Sahara occidental». «La France, a-t-elle dit, n'est pas neutre. Lorsqu'il y a une violation des droits de l'homme, on ne doit pas être neutre, sinon on est complice». Elle a ajouté que «cette complicité est largement partagée dans les médias français», citant en exemple le black-

out sur l'expulsion par le Maroc des avocats français.

Le sort du peuple sahraoui lié à celui du peuple espagnol

L'ancien eurodéputé de la Izquierda unida (Gauche unie), Willy Meyer, a lors d'une conférence animée à l'université Roi Juan-Carlos de Madrid, indiqué que le sort du peuple sahraoui est très lié à celui du peuple espagnol, estimant que les deux peuples sont des frères. Pour Meyer, «toute la gauche espagnole est obligée d'unir ses politiques internes pour trouver une solution au conflit du Sahara occidental par un programme commun et également par obligation historique». Il a en outre souligné que l'Etat espagnol est la puissance administrante du Sahara occidental et pour cela, «il faudrait qu'il exige que la Minurso surveille les droits de l'homme dans les territoires occupés afin de mettre fin à toutes formes de violence». L'Espagne, a-t-il ajouté, «doit également exiger la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis afin d'être dans les devoirs de l'Europe du sud, dans la défense des intérêts sahraouis». «L'Espagne a une chance de faire partie du Conseil des Nations unies pour les droits de l'homme, car elle a déposé sa candidature pour la période allant de 2018 à 2020, et dans ce cadre elle doit exiger le respect des droits de l'homme ainsi que tous les autres droits international, économique. Si l'Espagne sera élue membre de ce Conseil de l'ONU, le droit à l'autodétermination au Sahara occidental doit être défendu comme c'était le cas avec le Timor oriental», a-t-il précisé. Sur cette dernière question, Meyer a rappelé que le Portugal a géré le processus d'autodétermination et le référendum au Timor. Ce dernier est le seul Etat qui a été créé à la fin du 20^e siècle. «L'élan international accompagné des efforts de la gauche espagnole et toutes les personnes engagées peuvent aussi contribuer que le

Sahara occidental obtienne son droit : l'autodétermination pour être un état libre et démocratique», a-t-il également dit. L'Espagne se trouve au sud de l'Europe et à la porte de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée, et détient une longue histoire avec le monde arabe où l'influence est mutuelle, et pour ce faire, a-t-il estimé, «l'Espagne serait en mesure d'être une référence non seulement pour résoudre le conflit du Sahara occidental mais aussi le conflit israélo-palestinien».

A. D./APS

Libye Les Pays-Bas envoient à nouveau un diplomate permanent

LES PAYS-BAS ont décidé d'envoyer à nouveau un diplomate permanent en Libye, trois ans après avoir fermé leur ambassade à Tripoli pour des mesures de sécurité, a annoncé, jeudi, le ministre des Affaires étrangères. «Les Pays-Bas installent à nouveau leur propre diplomate à Tripoli», a fait savoir dans un communiqué le porte-parole du ministre, Chris Bakker, tout en ajoutant qu'il était «encore trop tôt pour la réouverture d'une ambassade dans la capitale libyenne», ce qui «nécessiterait également davantage d'argent». Cette décision a été prise suite à une réunion entre Bert Koenders, ministre néerlandais des Affaires étrangères, son homologue libyen ainsi que le Premier ministre libyen, en visite aux Pays-Bas. «Ceci est une première étape importante pour être de nouveau représentés à Tripoli au niveau diplomatique», a expliqué Bert Koenders dans ce même communiqué après la réunion. Selon le ministre, la présence d'un diplomate permanent à Tripoli est «nécessaire pour pouvoir suivre la situation complexe» de la Libye, «pour avoir de meilleures relations avec les autorités libyennes et pour mieux accompagner nos programmes de soutien dans le pays». Le gouvernement néerlandais a fermé son ambassade à Tripoli en juillet 2014 pour des raisons de sécurité. «L'instabilité incessante en Libye, à la frontière sud de l'Union européenne, a également de profondes conséquences pour nous, comme par exemple l'important flux de migrants», a poursuivi Bert Koenders.

R. M.

Tunisie/Social

Des sites de production décrétés «zone militaire interdite»

Les «sites de production» et «installations vitales» du pays seront désormais considérés comme «zone militaire interdite» en Tunisie, a annoncé la présidence de la République. Un décret «a été examiné et approuvé» par le Conseil de sécurité national, réuni mercredi au palais présidentiel, a indiqué cette source dans un communiqué. Présenté par le ministère de la Défense, le texte entrera en vigueur dès publication au Journal officiel, selon la présidence de la

République, sans autre précision. Selon le quotidien «La Presse» de jeudi, la liste des sites, qui «sera révélée prochainement au public», «sera longue et diversifiée puisqu'il s'agit maintenant de savoir quelle est l'installation qui peut être considérée comme stratégique ou vitale». Elle concernera les sites pétroliers et le bassin minier de Gafsa, mais «pas exclusivement», d'après le journal. Le chef de l'Etat, Béji Caïd Essebsi, a annoncé le 10 mai, lors d'un discours officiel, que l'ar-

mée allait dorénavant protéger ces sites des mouvements sociaux susceptibles d'empêcher leur exploitation. «Toute personne voulant manifester peut manifester, dans le cadre de la loi (...). Mais si tu veux manifester et que la première chose que tu fais, c'est stopper la production de la Tunisie où allons-nous ?», avait lancé M. Essebsi. «Nous savons que c'est une décision grave mais elle doit être prise», avait-il ajouté.

Halim O./Agences



États-Unis

Le décret anti-immigration entre en vigueur

■ Avocats et militants des droits de l'homme se relayaient hier dans plusieurs aéroports des États-Unis, quelques heures après l'entrée en vigueur du décret anti-immigration de Donald Trump, afin d'apporter une aide juridique aux voyageurs des pays affectés par le texte.

Par Rosa F.

Des avocats bénévoles ont improvisé des points d'information, certains comportant des panneaux écrits en arabe, notamment dans les aéroports de New York, Los Angeles, San Francisco, Chicago et Washington, afin de fournir une aide juridique aux immigrés en ayant besoin.

«Nous n'attendons pas de problème particulier dans les aéroports. Nous sommes simplement là pour surveiller, pour informer les gens sur ce qu'il se passe et pour faire remonter ce que nous observons», a expliqué Camille Mackler, de la New York Immigration Coalition, au site d'information The Daily Beast.

Elle faisait partie des volontaires présents à l'aéroport JFK de New York pour attendre les vols en provenance de Londres, Istanbul, Doha et Abou Dhabi.

Des militants opposés à la politique migratoire de Donald Trump ont aussi manifesté. A Los Angeles certains brandissaient des pancartes qualifiant le président américain de «fasciste».

Le décret a officiellement pris effet jeudi à 20h00 (hier 00h00 GMT).

Le dispositif censé prévenir l'arrivée de «terroristes étran-

gers» interdit temporairement l'entrée aux États-Unis aux ressortissants de six pays musulmans (Syrie, Libye, Iran, Soudan, Somalie et Yémen), ainsi qu'aux réfugiés du monde entier. Mais après cinq mois de contentieux devant les tribunaux, de nombreuses questions restaient en suspens sur la plus controversée des mesures du président républicain, réinstaurée partiellement lundi par la Cour suprême.

La portée de ce texte a été limitée par les hauts magistrats: le décret exempté quiconque pouvant justifier d'une «relation valable avec une personne ou une entité aux États-Unis».

Ainsi, quelqu'un venant rendre visite à un membre de sa «famille proche» sera admis. Tout comme le sera un étudiant intégrant une université américaine ou un salarié recruté par une entreprise locale. Ou encore un professeur invité à donner une conférence aux États-Unis.

Cette notion de «relation valable» a plongé les juristes dans la perplexité. Comment un réfugié syrien pourrait-il prouver l'existence d'un lien préalable entre lui et les États-Unis? se sont-ils demandés.

Selon les consignes du département de la Sécurité inté-

rieure, toute personne ayant bénéficié d'un visa avant l'entrée en vigueur du décret sera admise aux États-Unis, tout comme les réfugiés ayant réservé leur voyage avant le 6 juillet.

Dans un câble adressé aux ambassades américaines et une conférence téléphonique ouverte à la presse jeudi, des responsables gouvernementaux ont tenté de tempérer et d'apporter des clarifications.

La notion de «famille proche» regroupe «les parents (y compris les beaux-parents), les époux, enfants, fils ou filles adultes, gendres, belles-filles et membres de la fratrie, qu'il s'agisse de frères et sœurs entiers ou de demi-frères et demi-sœurs», a précisé le télégramme diplomatique.

Sont donc exclus les grands-parents, petits-enfants, oncles et tantes, neveux et nièces, cousins, fiancés, beaux-frères et belles-sœurs.

La «relation valable» doit selon l'administration être «formelle, documentée et avoir été établie dans des circonstances ordinaires plutôt que dans l'ob-



jectif d'échapper au décret».

Une simple réservation hôtelière ne sera pas considérée suffisante pour qu'un touriste originaire d'un des six pays obtienne un visa.

Aucun signes de troubles ou de panique n'ont été observés dans les heures suivant l'entrée en vigueur de cette nouvelle mouture du texte, contrairement à ce qui s'était produit le 27 janvier lors de l'application d'une première version du décret

migratoire. Celui-ci avait déclenché des réactions outrées dans le monde. Les aéroports américains avaient été le théâtre de manifestations spontanées, et des arrivants s'étaient retrouvés brutalement détenus et menacés d'expulsion. Le premier décret avait été suspendu le 3 février par un juge fédéral, tout comme la deuxième mouture du texte en mars. Selon les magistrats, le décret était discriminatoire envers les musulmans. R. F.

Irak

La victoire face à Daech à Mossoul bientôt proclamée

L'Irak proclamera dans les «prochains jours» sa victoire face au groupe État islamique (EI) à Mossoul, a annoncé hier un commandant irakien, au moment où l'organisation jihadiste est également sous forte pression en Syrie voisine.

Trois ans après s'être emparés de vastes régions dans ces deux pays meurtris par des conflits, les jihadistes sont pris aujourd'hui en étau dans leurs principaux fiefs de Mossoul en Irak, et de Raqa en Syrie, et leur «califat» est désormais en lambeaux.

Avec l'aide cruciale de la coalition internationale antijihadistes dirigée par les États-Unis, les forces irakiennes ont lancé en octobre 2016 l'offensive pour reprendre Mossoul, dernier grand fief urbain de l'EI en Irak et deuxième ville du pays.

Avec le soutien de cette même coalition, une force arabo-kurde syrienne a lancé en novembre 2016 une offensive pour chasser l'EI de Raqa, capitale de facto des jihadistes en Syrie, pays ravagé depuis 2011 par une guerre complexe aux multiples acteurs.

«Dans les prochains jours, nous annoncerons la victoire finale sur Daech», a dit le général Abdel Ghani al-Assadi à l'AFP à Mossoul, en utilisant un acronyme en arabe de l'EI.

Il a estimé qu'entre 200 à 300 combattants de l'EI, en majorité des étrangers, se trouvaient encore dans la vieille ville de Mossoul, dernier carré de la cité où ils ont été accllés.

Jeudi, le Premier ministre irakien Haider al-Abadi a estimé

que le «califat» proclamé par l'EI en juin 2014 sur les territoires conquis en Syrie et en Irak, touchait à sa fin. «Nous assistons à la fin du faux État de Daech», a-t-il indiqué.

Le même jour, un porte-parole militaire de la coalition internationale, le colonel américain Ryan Dillon, a dit que la reprise totale de Mossoul était une question de «jours». L'annonce officielle «sera faite par le gouvernement d'Irak. Je ne peux pas fixer de date à sa place, mais je vois ça plutôt en jours qu'en semaines». Plus de huit mois après le lancement de leur offensive, les forces irakiennes sont parvenues à reprendre la grande majorité de Mossoul tombée en juin 2014 aux mains de l'EI, une organisation responsable d'atrocités dans les zones sous son contrôle et d'attentats meurtriers à travers le monde.

Jeudi, les forces irakiennes sont parvenues au site quasi-détruit de la mosquée emblématique Al-Nouri, où Abou Bakr al-Baghdadi avait fait en juillet 2014 son unique apparition publique connue en tant que chef de l'EI et appelé dans un prêche les musulmans à lui obéir.

La mosquée Al-Nouri et le minaret penché, connu sous le nom d'«Al-Hadba» («la bossue») et surnommé «la tour de Pise irakienne», ont été détruits le 21 juin par les jihadistes qui les ont fait exploser.

Des responsables irakiens et de la coalition internationale avaient vu dans la destruction du site un signe de la perte imminente du Vieux Mossoul par les jihadistes. Hier, des combats se

poursuivaient dans la vieille ville de Mossoul où les rues étroites et la présence de nombreux civils rendent l'avancée des forces irakiennes extrêmement délicate. Des dizaines de milliers de civils sont «retenus comme boucliers humains» dans ce secteur, selon l'ONU.

Le sort du chef de l'EI demeure inconnu. Le 16 juin, la Russie avait affirmé dans un communiqué l'avoir probablement tué lors d'une frappe menée fin mai par son aviation près de Raqa. La coalition internationale n'a pas confirmé sa mort.

L'EI fait face en Syrie à une vaste offensive des Forces démocratiques syriennes (FDS) qui cherchent à le chasser de Raqa.

Les jihadistes sont désormais encerclés dans cette ville du nord syrien, où près de 100 000 civils sont encore «pris au piège» selon l'ONU.

Malgré les revers, les jihadistes ont lancé jeudi des contre-attaques surprises dans des quartiers perdus à Raqa. Ils ont mené trois attaques suicide à la voiture piégées, actionné des drones avec des charges explosives, se sont emparés de six positions tenues par les FDS et tué plusieurs combattants, selon l'OSDH.

Quelque 2 500 jihadistes combattent dans la ville, selon le général britannique Rupert Jones, commandant en second de la coalition internationale.

Selon une étude du cabinet d'analyse IHS Markit, l'EI a perdu en trois ans 60% du territoire qu'il occupait en Irak et en Syrie et 80% de ses revenus.

Points chauds
Autoritarisme

Par Fouziâ Mahmoudi

Candidat malheureux à la présidentielle, Benoît Hamon qui a recueilli le taux le plus bas pour un candidat du PS ces dernières décennies ne se démonte pas et continue son travail d'opposition face au président de la République française, Emmanuel Macron. En effet, Hamon a profité du lancement de son nouveau mouvement politique cette semaine, pour dénoncer «un pouvoir autoritaire, hypercentralisé et concentré dans les mains d'un homme», Emmanuel Macron. «Je me rappelle de ces enquêtes d'opinion dans lesquelles une majorité de Français disaient avant la présidentielle que la France a besoin d'une figure autoritaire à l'Elysée. Macron s'inscrit dans ce contexte». Il reconnaît que tout ce que fait le nouveau chef de l'État, «il le fait avec méthode et habileté. Mais il n'en reste pas moins un libéral-autoritaire». Pour l'ancien ministre, qui avait quitté le gouvernement de Manuel Valls pour rejoindre le camp des frondeurs socialistes, «ce que beaucoup à gauche redoutaient dans Valls, qui incarnait agressivement cette synthèse, ils vont l'avoir avec un Macron souriant». «Ce qui se met en place, c'est un pouvoir autoritaire, hypercentralisé et concentré dans les mains d'un homme et de quelques-uns de ses obligés, où les intérêts des oligarques sont au premier plan», tacle l'ex-député des Yvelines, dans cet entretien. Benoît Hamon prédit que «cette hyperconcentration du pouvoir va entrer en collision avec les Français, avec leurs difficultés, avec le réel» et conduire à «des rébellions, des jacqueries». «C'est la nature du pouvoir qui est en question, car il est générateur de violences», estime Hamon. Tout en faisant le bilan de ses échecs électoraux, il fustige la future loi travail du gouvernement Macron : «On va avoir une casse sociale que la droite n'aurait même pas osé entreprendre». Refusant par ailleurs de céder à l'atmosphère, l'ancien candidat a décidé de lancer un mouvement qui «fonctionnera et délibérera vraiment de manière horizontale et collective». Il entend ainsi «sortir du huis clos socialiste» et créer un «initiateur (...) des états généraux de la gauche». Et ces derniers jours d'autres figures médiatiques et politiques sont également montées au créneau pour «dénoncer» le trop-plein de pouvoir de Macron. Toutefois, dans les faits le président français n'a encore montré aucun signe d'autoritarisme, mais ses opposants semblent souhaiter qu'il le fasse, leur donnant ainsi une raison de le critiquer et de se poser par là même en défenseurs de la République et de la démocratie.

Fouziâ Mahmoudi



Ouverture aujourd'hui de «Liberté aux expressions multiples»

La créativité artistique s'expose à Tlemcen

■ La créativité des jeunes Algériens est mise en valeur par l'Institut culturel français de Tlemcen à travers quatre jours d'activités culturelles et artistiques. Cet événement dont le but majeur est d'encourager l'épanouissement et la créativité culturelle en Algérie, se veut aussi un espace d'échanges artistiques et d'expérience, confirment les organisateurs. Ces quatre jours de culture s'ouvrent aujourd'hui et se poursuivent jusqu'à mardi prochain.



Par Abia Selles

La culture et la créativité artistique vont bénéficier de quatre jours de liberté à Tlemcen. C'est dans le cadre d'un événement organisé par l'Institut culturel

français de la ville que les jeunes talents peuvent exposer leurs connaissances artistiques en toute liberté devant le public. Cet événement, préparé par des spécialistes, s'ouvre aujourd'hui au bonheur des amateurs des différentes disciplines artis-

tiques. Des activités qui varient entre le théâtre, la photographie d'art, la peinture et la musique seront au rendez-vous pour créer une ambiance conviviale pleine de créativité sous l'hymne de la liberté. C'est aussi un rendez-vous avec l'émotion et les

sentiments les plus profonds.

L'ouverture de cet événement s'annonce avec une exposition de photos intitulée «Ça va waka» de l'artiste peintre Nassim Rouchiche, qui mélangera musique et dessin à la photographie pour éveiller tous les sens. Le public pourra apprécier les dernières œuvres de ce photographe d'art où se mêlent la créativité et l'expérience.

Le deuxième jour ce sera au tour de l'artiste plasticien Noureddine Benhamed d'exposer son travail en même temps que le photographe Houari Bouchenak Khelladi, fasciné par ce qui entoure l'être humain au quotidien. La soirée aura pour thème «Trace et mémoire». L'assistance découvrira ce soir-là la spontanéité de l'art et son implication dans le quotidien des gens.

Le lendemain, le film d'animation «La jeune fille sans mains», de Pierre et Sara Mangano Massip, sera projeté, avec accès libre au public. Il s'agit d'une projection filmique destinée aux jeunes.

Enfin, le quatrième jour verra la continuation de l'exposition photographique de Houari Bouchenak et l'artiste Noureddine Benhamed avec le vernissage, en direct, d'une toile exclusive, en plus de la participation d'autres artistes. Cette journée de clôture verra le maximum de participants et le public est invité à laisser son empreinte. Le tout sera accompagné musicalement des compositions de Khalil Baba Ahmed et François Maugrenier qui se sont inspirés de textes proposés par l'association «La Grande Maison» et de la «Cie Mangano Massip» avec Ani Azur, Virgile Lechevalier et Guillaume Hubert.

L'accès à cette manifestation est gratuit et toutes les tranches d'âge sont invitées à cet espace culturel pour découvrir les talents et échanger des informations avec les professionnels qui seront sur place. A. S.

Organisé pour la 3^e année consécutive à Alger

Un concours pour sélectionner le meilleur talent artistique se prépare

La Ligue des arts de la chanson et de la musique de la wilaya d'Alger organise, dans le cadre des festivités célébrant les deux fêtes de l'Indépendance et de la Jeunesse, un concours pour la sélection du meilleur talent dans le domaine artistique, a-t-on appris auprès du président de la Ligue, Latrech Ahmed.

Organisé pour la 3^e année consécutive, ce concours s'inscrit dans le cadre des célébrations des deux fêtes de l'Indépendance et de la Jeunesse pour donner l'occasion aux jeunes talents de se distinguer dans les domaines de la chanson et de la composition, a précisé à l'APS M. Latrech.

Les préparatifs de ce concours ont commencé depuis presque une année, avec la participation de 350 jeunes des deux sexes, âgés de 18 à 25 ans, a indiqué le même res-

ponsable, ajoutant que les 25 meilleures voix, auteurs et compositeurs ont été sélectionnés pour participer à une session de formation intensive au Camps des jeunes de loirs de Zéralda.

Au terme de cette session, supervisée par des artistes et musiciens, 10 ont été admis au concours final dont l'organisation aura lieu la semaine prochaine.

Lors de la cérémonie prévue le 3 juillet prochain à la piscine de proximité de Birtouta, les lauréats se verront décerner des prix constitués de chèques et de sessions de formation dans le domaine, outre la participation aux diverses activités artistiques et de divertissement qu'aura à organiser la Ligue avec la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya d'Alger. Les lauréats auront accès au studio de la Ligue pour l'enregistre-

ment de leurs propres œuvres artistiques, ce qui constitue un grand soutien apporté à ces gagnants, a déclaré M. Latrech, qui a affirmé que la Ligue des arts de la chanson et de la musique œuvre à offrir à chaque jeune l'occasion de se distinguer et d'affirmer son talent.

Par ailleurs, un tournoi de beach volley opposant les maisons de jeunes et les quartiers populaires de la capitale, dédié aux catégories juniors et cadets, sera organisé du 20 au 25 juillet prochain par l'Office des établissements de jeunes (Odejs) d'Alger, en coordination avec l'Association de jeunesse des arts urbains et activités de plage au niveau de la plage El Kadous (Alger), a-t-on appris auprès d'une source de la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya d'Alger. F. H.

L'exposition «Alger, la protégée d'Allah»

Les œuvres de plusieurs artistes exposées au public

Une exposition autour de la capitale algérienne ouvrira ses portes au Palais des raïs (Bastion 23) dès le 5 juillet prochain. Afin de célébrer la fête de l'Indépendance et de la

Jeunesse, une exposition autour d'Alger se tiendra au niveau du Bastion 23 et ce, du 5 juillet au 3 août prochain. Intitulée «Protégée d'Allah», l'exposition mettra en exergue l'inspiration

qu'a été Alger pour de nombreux artistes. Reste à regretter qu'en cette célébration nationale, le focus soit encore et toujours sur la capitale, quand les Algérois aimeraient en découvrir tout

autant sur d'autres régions de notre pays.

Le Bastion 23 est ouvert chaque jour de 10h à 18h, à l'exception du vendredi.

R. C.

Echanges culturels

Une semaine du film russe s'organise à Alger et Oran

Le cinéma russe prendra ses laises à Alger et Oran du 2 au 8 juillet prochain et ce, à l'initiative de la Cinémathèque algérienne. Loin de sa mission de mettre en avant d'anciennes œuvres

cinématographiques, la Cinémathèque algérienne a pour cette semaine exceptionnelle prévu de projeter des films russes récents, avec des sorties signées en 2015 pour la majorité

des productions. Parmi les longs métrages projetés dès le 2 juillet à Alger et le 4 à Oran, nous pouvons citer «Norveg» (2015), «Bataillon» (2015) et «Le Carrosse Vert» (2015).

La Cinémathèque d'Alger et la cinémathèque d'Oran seront les hôtes de l'événement, où les projections se feront sur entrée libre et gratuite.

R. I.

Rendez-vous culturels

Institut français d'Alger (Alger-Centre).

Jusqu'au 27 juillet :

Exposition de photographies «Entre ciel et mer» de Noël Fantoni.

Musée National d'Art Moderne et Contemporain d'Alger (MAMA)

Jusqu'au 13 juillet :

Exposition photo intitulée Ikbal/Arrivées : «Pour une nouvelle photographie algérienne».

Auditorium de la Radio algérienne

8 juillet :

Dans le cadre des festivités du mois de l'Indépendance de la Colombie, un concert sera organisé par Monica Danilov, accompagnée du pianiste Sergei Sychkov.

Galerie de l'hôtel Sofitel Hamma Garden (Alger)

Jusqu'au 1^{er} juillet :

Exposition photo intitulée «El Jazaïr, ombres et lumières» des photographes allemande Allmuth Bourenane et algérienne Chafia Oudjici.

Salle El-Mougar (Alger-Centre)

Judi 13 juillet à 20h :

Danse hip-hop «Ce que le jour doit à la nuit» de la compagnie Hervé Koubi. Entrée sur carte d'accès. Réservation à l'adresse :

dansehiphop2017.alger@if-algerie.com

Palais des raïs, Bastion 23 (Bab-El-Oued, Alger)

Samedi 1^{er} juillet à 16h :

Les éditions El Ibriz, la Fondation Casbah et l'association Lumières organisent un hommage à Himoud Brahimi, «Momo», de l'occasion du 20^e anniversaire de sa disparition.



Coup-franc direct

La fermeté doit être de mise

Par Mahfoud M.

Les décisions prises récemment par la FAF visant les clubs de Ligues I et II sont empreintes de bon sens et reflètent vraiment la réalité du terrain. Mais faudra-t-il qu'elles soient appliquées sur le terrain. En effet, décider de ne pas autoriser les clubs croulant sous les dettes en leur refusant de recruter serait une bonne chose pour le football national. Combien de clubs se trouvent dans une situation de cessation de paiement, mais cela ne les empêche pas de continuer à recruter quitte à ramener des joueurs juste pour le fun, eux qui devraient se tourner plutôt vers la formation et compter sur leurs propres éléments formés en interne. Cette nouvelle disposition des responsables de la fédération devrait, en fait, inciter ces dirigeants à réfléchir à deux fois avant de procéder au recrutement de joueurs alors qu'ils sont surendettés. C'est toute une mentalité à changer en pensant à rationaliser ses dépenses, sachant que la crise a frappé la majorité des clubs qui n'arrivent pas se sortir de cette situation complexe. Ces clubs déferont-ils quand même la FAF en ne faisant qu'à leur tête surtout avec la pression de leurs supporters ? Il faudrait s'attendre, en effet, à ce que certains cherchent à contourner cette disposition, mais la FAF, dans ce cas, devra faire preuve de fermeté. **M. M.**

Voile/Championnat d'Afrique «Optimist»

L'Algérie présente avec 6 athlètes à Alexandrie

SIX ATHLÈTES représenteront l'Algérie lors du championnat d'Afrique de voile, série «Optimist», prévu du 1^{er} au 6 juillet 2017 à Alexandrie (Egypte), a indiqué la Fédération algérienne de voile (FAV). Il s'agit de Bouhadi Walid, Oussama Bendjaoui, Dermichi Abderrahmane, Mohamed Lazreg et Maghraoui Abdelkader chez les garçons ainsi que Boussouar Amani chez les filles. Cinquante-et-un (51) athlètes issus de 10 pays prendront part à cet événement, à savoir l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, l'Angola, le Mozambique, la Tanzanie, les Seychelles, l'Afrique du Sud et les Emirats arabes unis (invités). La compétition se déroulera en cour-

se éliminatoire entre deux équipes et l'équipe ayant le moins de points se qualifie pour le prochain tour. Les épreuves individuelles sont au programme du premier, troisième et quatrième jours de compétition, alors que le deuxième jour sera consacré aux épreuves par équipes. En prévision de ce championnat, la FAV avait programmé un stage de présélection en présence de 22 athlètes du 4 au 8 juin, à Mostaganem, encadré par l'entraîneur national El Ghali Dahah et son adjoint Laaziz Houari pour dégager une liste de six athlètes. Les sélectionnés ont été appelés par la suite à un stage de préparation sur les mêmes lieux, du 18 au 22 juin

Réunion du CE de la FAF Les clubs croulant sous les dettes ne pourront pas recruter

Les clubs ayant cumulé «plus de deux millions de dinars» de dettes seront interdits de recrutement lors de la prochaine période d'enregistrement de joueurs, a annoncé, jeudi, la Fédération algérienne de football (FAF), lors de la réunion de son bureau exécutif à Alger.

Par Mahfoud M.

«Les clubs réfractaires seront convoqués par la commission de discipline à partir du 20 juillet», a encore fait savoir l'instance via son compte officiel Facebook.

Depuis le lancement du professionnalisme dans le football algérien en 2010, des dizaines de joueurs se plaignent chaque saison du non-paiement de leurs salaires. Des affaires ont été traitées en Algérie et certains joueurs ont saisi la Chambre de résolution des litiges (CRL) de la FAF pour avoir gain de cause.

D'autres ont même sollicité l'arbitrage de la Fédération internationale de football (Fifa), notamment les joueurs étrangers.

Medouar épinglé

Par ailleurs, on croit savoir que le bureau exécutif de la FAF a épinglé le président de l'ASO Chlef, Abdelkrim Medouar, qui devrait être poursuivi en justice pour avoir falsifié le certificat médical d'un de ses éléments

MC Oran

L'entraîneur Belatoui portera son conflit avec «Baba» en justice

L'entraîneur Omar Belatoui n'a pas écarté jeudi un éventuel recours à la justice dans son conflit avec le président de son ex-club le MC Oran, accusant ce dernier d'avoir «falsifié» le contrat qui liait les deux parties pour le résilier, ce qui l'a amené dans une première étape à saisir la Chambre de résolution des litiges (CRL) de la Fédération algérienne de football (FAF) qui n'a pas encore rendu son verdict à ce sujet. «La direction du MCO a résilié mon contrat d'une manière

unilatérale, avançant qu'un avenant dans ledit contrat lui permet de le faire en cas de mauvais résultats, alors que personnellement je n'ai jamais signé cet avenant, qui n'a d'ailleurs pas été transmis à la Ligue de football professionnel, comme l'exige la réglementation en vigueur», explique Belatoui, démis de ses fonctions au milieu de la phase retour du défunt exercice 2016-2017. Faisant bon cœur contre mauvaise fortune, l'ancien défenseur international dit avoir envisagé de «résilier à

l'amiable» son contrat avec le Mouloudia d'Oran, «mais la direction de cette formation en a voulu autrement en refusant de régulariser les arriérés de mes salaires». Face à cette réaction, Belatoui, qui a porté les couleurs du MCO en tant que joueur pendant de longues années, a déposé plainte auprès de la CRL, mais menace tout simplement de saisir la justice si les dirigeants oranais «ne (le) rétablissent pas dans (ses) droits». Une éventuelle décision de la CRL en faveur de Belatoui obli-

gerait le président des «Hamraoua», Ahmed Belhadj, à verser cinq mois de salaires à son désormais ex-entraîneur, pour éviter à son club d'être interdit de recrutement cet été. Belhadj a engagé mercredi un nouvel entraîneur en vue de la saison à venir, en la personne du Tunisien Moez Bouakaz, l'ex-coach du RC Relizane qui vient d'être relégué en Ligue 2 algérienne. Belatoui, lui, est sur le point de s'engager avec l'US Biskra, le nouveau promu en Ligue 1 algérienne. **M. M.**

Championnat d'Afrique d'athlétisme U20

La 13^e édition ouverte officiellement

Une cérémonie d'ouverture très variée a marqué, jeudi, à Tlemcen, le début officiel de la 13^e édition du championnat d'Afrique d'athlétisme U20 abrité par le stade d'athlétisme de Lalla Setti, un plateau surplombant la capitale des Zianides.

Haute en couleur (folklore, danses, ...), cette cérémonie qui s'est déroulée en présence d'un nombreux public, a enregistré la participation au défilé de 22 délégations sur les 35 initialement prévues, précédées par un drapeau national géant porté par des éléments des Scouts musulmans algériens (SMA).

Ce sont finalement les représentants de l'Afrique du Sud, Burkina Faso, Botswana, Congo, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Ile

Maurice, Libye, Mauritanie, Maroc, Madagascar, Ouganda, Sénégal, Soudan, Zimbabwe, Seychelles, Tunisie, Kenya, Rwanda, Zambie et l'Algérie, qui ont défilé aux sons de la fanfare et des troupes folkloriques.

Chacune des délégations était précédée d'une jeune fille de Tlemcen parée d'un kaftan local et de la tenue de la mariée de la capitale des Zianides, frappés aux couleurs nationales.

Ces délégations étaient intercalées de troupes folkloriques entonnant divers chants et exécutant des danses d'Algérie.

Après l'interprétation de l'hymne national et la levée des couleurs, la cérémonie a été suivie par les discours protocolaires du président de la Confédération

africaine d'athlétisme (CCA) et du wali par intérim de Tlemcen, qui ont mis l'accent sur l'importance de cet événement sportif continental.

Le secrétaire général du ministère de la Jeunesse et des Sports a proclamé, au nom du ministre, l'ouverture officielle de cette 13^e édition, souhaitant la bienvenue à tous les hôtes de l'Algérie. Deux chansons pour la paix et l'Afrique et des mouvements d'ensemble effectués par des filles ont été suivis par des vols de six pilotes paramoteurs de la Fédération algérienne des sports aéronautiques et le lâcher de pigeons et de ballons.

Une fois la cérémonie achevée, place a été donnée aux compétitions qui portent sur l'or-



pour le faire jouer. C'est un fait grave que les membres du bureau n'ont pas hésité à dénoncer et sont prêts à entamer une action en justice pour faire toute la lumière sur cette question qui a accaparé l'essentiel de l'attention des responsables de la FAF, outre d'autres sujets. De plus, on apprend que le président de la Commission centrale d'arbitrage, Koussim, a décidé de rendre la tablier et déposer sa démission après un différend qui devient récurrent avec le patron de la FAF, Kheireddine Zetchi. Ce dernier estime qu'il

n'est pas normal de ne pas être associé à la désignation des arbitres et qu'on charge d'autres personnes en dehors de la structure fédérale. En outre, il a été décidé que les championnats de Ligues I et II Mobilis devraient débiter les 25 et 26 août prochain, ce qui donne un temps quelque peu court pour les clubs afin de s'y préparer, sachant que la saison ne s'est pas encore terminée au moins pour les deux finalistes de la Coupe qui joueront la finale le 5 juillet, alors que le championnat s'est terminé tardivement. **M. M.**

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Trafic de drogue

Deux réseaux démantelés en une semaine

«LES SERVICES de la police judiciaire de la sûreté de wilaya ont réussi la prouesse de démanteler deux réseaux de trafic de drogue en une semaine», a-t-on appris de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. «Les deux réseaux sont composés chacun de trois éléments âgés entre 30 et 38 ans et originaires de Béjaïa et Amizour», ajoute la même source.

Le démantèlement des deux réseaux a eu lieu suite à des descentes policières effectuées dans des lieux isolés et suspects d'abriter des dealers. Des quantités de drogue et des armes blanches ont été saisies lors des arrestations. Les éléments des gangs ont été

présentés devant les procureurs de la République des juridictions compétentes pour «trafic et commercialisation de stupéfiants». Les membres du premier réseau ont été écroués, deux éléments du second gang ont été condamnés à sept années de prison et leur troisième compère à deux mois de prison ferme. Par ailleurs, dans le cadre de la protection des estivants sur le littoral de Béjaïa, les services de police en charge de ces opérations ont effectué 7 descentes policières au cours desquelles ils ont contrôlé 60 personnes et arrêté 3 individus recherchés. «50 voitures et 14 magasins ont été également contrôlés», selon la même source. H. C.

Mechtras

Le véhicule personnel du maire incendié

Arab Tebakh, président de l'Assemblée populaire communale de Mechtras, dans la daïra de Boghni, à une trentaine de kilomètres au sud de Tizi Ouzou, a été surpris, dans la nuit de mercredi à jeudi, par l'incendie qui s'est déclaré dans son véhicule personnel stationné devant son domicile. Selon une source proche de la victime, il était 2 heures du matin quand ses voi-

sins l'ont alerté après avoir constaté que son véhicule venait de prendre feu. D'importants dégâts ont été occasionnés au véhicule de marque Opra Chevrolet, rendu inutilisable. Une enquête a été entamée par les éléments de la gendarmerie pour élucider cette affaire.

H. M.

Souk Ahras

Hausse sensible du nombre de pièces archéologiques saisies

LE NOMBRE de pièces archéologiques saisies par la cellule régionale de lutte contre l'atteinte aux biens culturels et historiques de Souk Ahras a connu une hausse «sensible» de l'ordre de 123 pièces, au cours des 4 premiers mois de l'année 2017, contre 5 durant la même période en 2016, a indiqué jeudi l'adjudant Adel Kerouaz, chef de cette cellule.

La majorité de ces pièces sont authentiques et appartiennent à la civilisation romaine et à l'époque coloniale, a précisé la même source en marge des portes ouvertes sur la gendarmerie qui se tiennent au centre des sports de combat Abid-Boughalem.

Parmi ces antiquités, se trouvent 99 pièces de monnaie, une épée datant de 1873, 9 lampes à l'huile, une statue d'éléphant, une transcription votive et des poteries, a précisé le chef de cellule régionale dont la compétence s'étend aux wilayas de Tébessa, Oum El Bouaghi, El Tarf, Guelma, Annaba et Souk Ahras. Dix personnes ont été arrêtées dans le cadre

de ces opérations de saisie, dont 7 ont été placées sous mandat de dépôt et trois sous contrôle judiciaire, selon la même source.

Celle-ci a indiqué que les éléments de cette cellule ont découvert, durant la même période, quatre sépultures romaines dans la commune d'Ain Assel (wilaya d'El Tarf) et deux statues en or représentant deux hommes, l'un portant une épée et un instrument de musique et le second portant une canne avec à son bout un vase.

Des exhibitions martiales ont été exécutées à l'occasion des portes ouvertes en présence des autorités de wilaya et des cadeaux ont été remis à des retraités de la gendarmerie. Le commandant du groupement de wilaya de ce corps, le lieutenant-colonel Smaïl Abdedaïm, a indiqué que l'initiative a pour but de présenter au public les efforts faits pour améliorer la qualité des services et répondre aux attentes du citoyen qui occupe une place importante dans l'équation de la sécurité et de l'ordre public.

Kamel L.

Assassinat de Mohamed Boudiaf: l'acte isolé



Les trois suspects arrêtés à Taurirt Moussa

Une vieille femme assassinée et son mari grièvement blessé

■ Il était trois heures du matin quand le couple a été surpris dans son sommeil par l'intrusion de deux individus encagoulés. Dans leur résistance face à leurs agresseurs, la vieille femme l'a payé de sa vie alors que son époux, diabétique, s'en est sorti avec de graves blessures.

Par Hamid M.

Une vieille femme a été mortellement agressée par deux individus à son domicile, sis à Taurirt Moussa dans la commune d'Ait Mahmoud (25 km au sud de Tizi Ouzou), dans la nuit de mercredi à jeudi, avonous appris de sources locales. Le mari de la victime, lui aussi agressé, a été grièvement blessé. Selon les indications fournies par nos sources, vers 3 heures du matin, le couple a été surpris

dans son sommeil par l'intrusion de deux individus encagoulés. Dans leur résistance face à leurs agresseurs, la vieille femme l'a payé de sa vie alors que le son époux, diabétique, s'en est sorti avec des graves blessures ayant nécessité son hospitalisation.

L'enquête ouverte par la brigade de gendarmerie d'Irdjen a permis d'interpeller trois personnes suspectées d'être impliquées dans cette agression mortelle. Deux seraient originaires du village et le troisième d'une commune voisine, selon une source

proche de l'enquête. Des objets volés de la maison de la défunte ont été récupérés par les gendarmes.

A noter que c'est le second crime enregistré dans la même localité en moins d'une semaine. En effet, dans la nuit de dimanche à lundi, un jeune de 25 ans issu du village voisin, Tizi Hibel, avait été mortellement agressé sur la route reliant Ath Douala à Ouadhias par un groupe d'individus, alors qu'il tentait de réparer, avec ses amis, son véhicule tombé en panne.

H. M.

Béjaïa

Les sièges des APC d'El Kseur et Toudja bloqués

Les habitants de Tala Hiba, dans la commune de Toudja, ont fermé jeudi dernier le siège de la mairie pour réclamer à nouveau l'approvisionnement du village en eau potable. Une revendication qui revient à chaque fois, notamment en période d'été. «Nous souffrons du manque d'eau potable depuis sept ans et nous nous approvisionnons à l'aide de jerricans que nous remplissons au niveau des fontaines publiques. Nous partageons l'eau de celle-ci avec d'autres familles, non sans conflits eu égard au débit limité de celles-ci», déclare un habitant. Et d'ajouter : «Nous avons saisi l'APC afin qu'elle poursuive les travaux du projet entamé depuis 2009 (1^{re} tranche) et relancé en 2015 (2^e tranche) mais

celle-ci ne dispose pas de moyens financiers pour prendre en charge la troisième tranche qui pourrait coûter environ 2 milliards de centimes». Faute de moyens financiers, l'APC a saisi la wilaya afin de financer la troisième tranche dans le budget sectoriel mais cela semble s'éterniser, nous dit-on. A noter que l'APC d'El-Kseur a également été fermée par les travailleurs qui sont en grève depuis trois jours suite à l'appel du Snapap.

Ces derniers réclament la réintégration de leur collègue, arbitrairement suspendu depuis 9 mois et se trouve sans salaire et sans ressource. «Il a été réhabilité par la tutelle et l'inspection du travail mais le maire refuse de le réintégrer», nous dit-on. Les gré-

vistes exigent du P/APC l'arrêt des ponctions sur salaires et rappellent qu'un accord avait été trouvé entre les deux parties en janvier dernier «mais le maire ne l'a pas respecté», selon eux. Cette grève n'a pas été sans conséquence sur plusieurs services, notamment celui de la voirie qui est paralysé.

Ainsi, la collecte des ordures ménagères n'a pas été faite et les déchets se sont accumulés dans les coins de la ville au point de constituer une véritable menace sur la santé publique avec la chaleur qui a affecté la région ces derniers jours. Des citoyens se plaignent de cette situation et interpellent les autorités afin d'agir et mettre fin à cet état avant qu'ils ne soit trop tard.

H. Cherfa